

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

APR

Paris, le 9 mars 1993

Le Conseiller à la Présidence

Fait

NOTE

à l'attention de Monsieur le Président de la République

(sous/couvert de Monsieur le Secrétaire Général)

Signalé
or

OBJET : RWANDA - Conseil restreint du 10 mars 93

1) Un accord est intervenu le 7 mars entre le gouvernement rwandais et le FPR. Il prévoit :

- cessez-le-feu à compter du 9 mars,
- retrait du FPR entre le 14 et le 17 mars, jusqu'aux lignes du 7 février, sous la supervision du groupe d'observateurs de l'OUA,
- départ des deux compagnies françaises envoyées après le 8 février. Ce départ devant intervenir entre le 14 et le 17 mars,
- quant aux deux autres compagnies françaises, elle doivent rester cantonnées à Kigali jusqu'à leur remplacement par une force de l'ONU.

Le Président Habyarimana a dit à notre Ambassadeur qu'il n'avait pas d'objection à ces dispositions (négociées par son Premier ministre) tout en doutant que le FPR respecte ses engagements.

Nous tenons, à travers cet accord, dans la ligne du dernier Conseil restreint, notre "ticket de sortie" éventuel, dans des conditions

acceptables, pour autant que chacun joue le jeu.

2) Par ailleurs, nous avons engagé aux Nations Unies une action diplomatique en vue d'aboutir à :

- la mise en place d'observateurs à la frontière internationale Rwanda - Ouganda,

- la supervision de la zone tampon évacuée par le FPR,

- la relève des troupes françaises à Kigali.

Vous trouverez ci-joint, soumis à l'examen du Conseil restreint :

- le projet de résolution soumis en Conseil de sécurité,

- le projet de lettre au gouvernement rwandais, en réponse à sa lettre nous saisissant des accords de Dar ès Salam, signés avec le FPR.

DIFFICULTES ET RISQUES

1) Le projet de résolution, même dans sa version actuelle atténuée, rencontre des réticences africaines et une opposition anglaise.

2) Le dispositif de l'accord entre le gouvernement rwandais et le FPR n'offre pas de garanties sérieuses en ce qui concerne le contrôle du retrait du FPR (les observateurs de l'OUA ne valent rien) et ne prévoit pas la mise en place d'une force d'interposition entre les deux armées, comme nous l'aurions souhaité. Néanmoins, à partir du moment où le gouvernement rwandais accepte ces dispositions, il est difficile pour nous de ne pas nous y ranger.



Bruno DELAYE